

11-04-2023 12:26 - nathalie.boileau@charente.gouv.fr - Re: [INTERNET] Re: Présentation du projet de résidence séniior

De : BOILEAU Nathalie - DDT 16/SUHL/HABITAT/HI <nathalie.boileau@charente.gouv.fr>
Sujet : Re: [INTERNET] Re: Présentation du projet de résidence séniior
Date : 11-04-2023 12:26
À : maire <maire@aussac-vadalle.fr>;
CC : BERNADOTTE Anne-Claire (Cheffe d'unité) - DDT 16/SUHL/HABITAT <anne-claire.bernadotte@charente.gouv.fr>; DUBUSSON Franck <franck.dubuisson@charente.gouv.fr>; XIBERRAS Valérie - DDT 16/SUHL/HABITAT/RU-FLP <valerie.xiberras@charente.gouv.fr>;

B1

Bonjour,

Les logements agréés en PLS sont bien considérés comme des logements sociaux.

Au vu des éléments que vous m'apportez, et sachant que l'agrément PLS n'ouvre pas droit à des majorations locales, le montant plafond du loyer sera de 9,29 €/m² de surface utile (en 2023).

Le loyer accessoire de 10 € maxi par place de stationnement pourra toujours s'appliquer.

Ainsi, le loyer plafond par logement pourrait être de : (45,00 m² x 9,29 €) + 10,00 € = 418,05 + 10,00 = 428,05 €

Comme pour les autres formes d'agrément (PLUS ou PLAI), la salle commune n'ouvre droit ni à un loyer ni à une redevance.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,



Nathalie BOILEAU
Service Urbanisme, Habitat, Logement
Unité Habitat
Direction départementale des territoires
43 rue du Docteur Charles Duroselle -
16016 ANGOULÉME CEDEX
Tél : 05 17 17 38 41

Le 10/04/2023 à 11:53, > maire (par Internet) a écrit :

Bonjour Madame Boileau,

Nous avons poursuivi notre réflexion avec mes collègues élus et il ressort, comme je l'avais évoqué en réunion le 4 avril dernier, que les conditions de ressources pour le PLUS me semblent trop basse pour admettre des personnes qui sont en recherche localement.

Je me propose de retenir un classement en PLS au lieu du PLUS. Est qu'ils seront quand même considérés comme des logements sociaux ?

Pouvez vous également me faire un retour sur les montant de loyer comme je vous indiqué dans mon message précédent ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Cordialement

Gérard Liot

Maire d'Aussac-Vadalle

www.aussac-vadalle.fr

Mercredi 05-04-2023 à 10:57 BOILEAU Nathalie - DDT 16/SUHL/HABITAT/HI a écrit:

Bonjour,

Comme M. Franck DUBUISSON vous en a informé hier, lors de votre réunion, je m'occupera du dossier d'agrément de l'opération citée en objet.

Dans un premier temps, M. Franck DUBUISSON et Mme Valérie XIBERRAS m'ont demandé de vous communiquer le loyer que vous pourriez appliquer aux logements avec un financement PLUS.

A cette fin, j'ai besoin de quelques renseignements complémentaires :

- . la surface utile exacte de chaque logement,
- . la surface utile exacte des locaux collectifs résidentiels (salle commune),
- . à partir de la liste des majorations locales jointe, vous m'indiquerez celles qui correspondent à votre opération, y compris d'éventuels loyers accessoires pour les stationnements (les justificatifs ne sont pas à fournir pour le moment).

Vous trouverez également en annexe une liste des pièces qui vous seront demandées lors du montage du dossier d'agrément.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,



Nathalie BOILEAU
Service Urbanisme, Habitat, Logement
Unité Habitat
Direction départementale des
territoires
43 rue du Docteur Charles Duroselle -
16016 ANGOULÈME CEDEX
Tél : 05 17 17 38 41